Communications du Comité central

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): **- (1920)**

Heft 12

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

COMMUNICATIONS DU COMITÉ CENTRAL

A MM. les Caissiers des Sections.

Je prie MM. les Caissiers des Sections de bien vouloir retirer les cotisations pour 1921 le plus tôt possible et d'en faire parvenir le montant à la Caisse centrale jusqu'au 1er mars 1921 au plus tard.

Je rappelle que la cotisation annuelle pour les membres actifs est de frs. 10.—, pour les membres passifs de frs. 20.—. Les difficultés des temps sont toujours les mêmes, pour cette raison nous prions instamment nos honorés membres passifs, ainsi que nos membres actifs, de bien vouloir verser leurs cotisations sans retard, afin que la Caisse centrale soit mise en état de remplir ses engagements avec la ponctualité habituelle.

MM. les Caissiers des Sections sont priés de s'en tenir absolument au terme du 1er mars 1921.

Zurich, le 15 décembre 1920. S. RIGHINI.

* * *

Dans sa séance du 27 novembre 1920, le Comité Central, présidé par M. Röthlisberger, traita entre autres les affaires suivantes:

Crédit des Beaux-Arts. M. Righini énumère toutes les démarches faites en faveur de ce crédit de fr. 250 000.—. On peut dire que jamais une action de notre part a été préparée si soigneusement. Les membres du Comité Central et bon nombre de nos collègues ont cherché d'intéresser les membres des autorités de leur connaissance. Nous avons adressé, le 9 novembre, une lettre explicative au président de la Commission des finances du Conseil national, M. von Streng, où nous disions qu'en cas de difficulté d'obtenir la somme demandée par nous on devrait relever une somme équivalente du fonds de chomage pour permettre au Conseil fédéral d'agir en faveur des Beaux-Arts.

En outre le Secrétaire central était chargé de remettre à la presse les documents nécessaires en vue d'une campagne en faveur du Crédit des Beaux-Arts, à l'occasion de la session des Chambres, où le dit crédit sera discuté.

Proposition de Berne: Transformation du Secrétariat central. Au nom de la Section de Genève M. Bocquet parle en faveur de la création d'un secrétariat central dans le sens de la proposition de la Section de Berne.

Il s'agirait d'une augmentation notable de la cotisation annuelle, mais elle serait compensée par des avantages considérables (achat en gros du matériel nécessaire aux artistes, soin des intérêts économiques des artistes). Le Comité Central prend note de toutes les propositions. On constate la nécessité d'une étude approfondie de tout le problème et on nomme à cet effet une commission, composée de MM. Bocquet, Boss et Liner, qui peuvent s'adjoindre des collègues compétents. Cette commission fera, en temps voulu, un rapport détaillé au Comité Central.

Proposition de Berne: Adjonction de membres laïques au Comité Central. M. Righini se déclare adversaire du changement proposé. Il rappelle que notre excellent ami et conseiller juridique, notre membre honoraire Prof. Roelli, avait déconseillé fortement de composer le Comité Central autrement que par des membres actifs. Nous trouverons toujours des personnes s'intéressant à nous et capables de nous conseiller, sans procéder à un changement dans la direction de la Société qui aboutira certainement à des complications. M. Hermenjat, absent de la séance, avait déjà donné son préavis contraire à la proposition de la Section de Berne lors de l'assemblée de Berthoud. Le Comité Central est donc unanime à se prononcer contre la proposition de la Section de Berne.

Exposition nationale. Les frais excessifs de transport et de montage du Bâtiment démontable mettent en danger l'organisation des Expositions nationales. M. Righini propose de prier la Commission fédérale des Beaux-Arts de demander au Conseil fédéral d'assimiler le Bâtiment démontable aux Bâtiments publics et de mettre à la charge du crédit, affecté à ce dicastère, les frais de transport et de montage du dit bâtiment, et de décharger de cette manière définitivement le maigre Crédit fédéral des Beaux-Arts. Le Bâtiment démontable est indispensable aux artistes suisses.

On propose le mois d'octobre 1921 pour la 9e Exposition de la société.

Proposition M. Schwyzer: Voyages collectifs en Italie. Le Comité Central ne voit à son regret aucune possibilité de réaliser de telles entreprises.

Les statuts de la Section vaudoise sont approuvés.

COMMUNICATIONS DES SECTIONS

Paris. La Section de Paris vient de reprendre son activité, et en plein début un grand deuil la frappe.